



Conseil communautaire

Du vendredi 24 octobre 2014 à 14h00

À la Maison de l'Intercommunalité

Compte rendu de séance

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre BUISSON, Président.

Étaient présents : Hubert ARNAUD, Laurence BORGRAEVE, Pierre BUISSON, Chantal CARLIOZ, Serge CHALIER, Isabelle COLLAVET, Stéphane FALCO, Thierry GAMOT, Franck GIRARD, Jean-Paul GOUTTENOIRE, Thomas GUILLET, André GUILLOT, Luc MAGNIN, Nicole MATER, Pascale MORETTI, Véronique RIONDET, Catherine SCHULD et Gabriel TATIN.

Étaient excusés : Véronique BEAUDOING, Guy CHARRON (pouvoir à Pierre BUISSON), Claude FERRADOU (pouvoir à Nicole MATER), Patrick GONDRAND (pouvoir à Thomas GUILLET), Michaël KRAEMER (pouvoir à Franck GIRARD), Jacques MONTEL (pouvoir à Stéphane FALCO), Françoise ROUGE (pouvoir à Véronique RIONDET) et Jean-Paul UZEL.

Monsieur Thomas GUILLET est désigné comme secrétaire de séance.

1. Approbation du compte rendu du conseil précédent

2. Décisions du Président dans le cadre de ses délégations

- attribution du marché d'acquisition d'un logiciel pour l'instruction des documents d'urbanisme
- attribution de la garantie individuelle du pouvoir d'achat
- attribution du marché expérimental pour la liaison Valence TGV – stations du Vercors hiver 2014/été 2015

3. Présentation du fonctionnement de la Mission Locale Isère Drac Vercors (MLIDV) et de son personnel

Un document d'information est présenté par le Président Jean-Paul Gouttenoire et la Directrice Dadou Contreras aux côtés de l'équipe de la MLIDV (Fabien Delaporte, Jocelyne Collavet et Sigolène Berthoin).

4. Marché de location du hangar bois

Dans le cadre du marché pour la location du hangar bois de l'Ecosite de Fenat, une seule offre a été reçue : celle de l'entreprise Decoux Bois Service. Suite aux négociations qui sont intervenues avec l'entreprise Decoux Bois Service, il a été proposé une convention d'un an portant sur l'exploitation du hangar de séchage de plaquettes forestières de l'Ecosite du Vercors comprenant un système de séchage des plaquettes forestières.

L'entreprise Decoux Bois Service s'engage à approvisionner la plate-forme de l'Eco-site du Vercors en bois énergie d'origine forestière provenant à 80 % de la ressource en bois exploitée sur le territoire des sept communes de la Communauté de communes et sur la base d'une répartition équilibrée entre la forêt publique et la forêt privée.

Un test du séchage accéléré des plaquettes sera réalisé pendant l'hiver 2014-2015. La Communauté de communes prendra à sa charge le coût de la chaleur et de l'électricité nécessaires pour le test. L'entreprise Decoux Bois Service fournira le bois nécessaire pour ce test et assumera le coût du broyage. Les plaquettes issues du test seront commercialisées par Decoux Bois Service.

La convention porte sur une durée de 1 an du 1^{er} novembre 2014 au 31 octobre 2015 pour un montant de 5000 € HT, soit 6000 € TTC.

Thomas Guillet présente les caractéristiques de la société Decoux Bois Service et explique la proposition de conclure une convention d'une durée d'un an dans un premier temps en attendant que la société puisse mobiliser plus de bois sur le territoire et qu'un test du système de séchage du hangar en conditions réelles puisse être réalisé.

La question d'un approvisionnement suffisant en bois local est posée compte tenu de l'attitude de Coforêt qui refuse de travailler avec Decoux Bois Service.

Pierre Buisson pense que cela ne se fera pas facilement mais qu'il faudra faire appel à des privés et à l'ONF

sachant que Coforêt ne veut pas jouer le jeu.

Thomas Guillet rappelle que la société Decoux souhaite travailler en filière courte ce qui sera difficile tant que Coforet interviendra au nom des principaux groupements de sylviculteurs.

Pierre Buisson explique qu'il faudra intervenir auprès du groupement des sylviculteurs en mettant nos conditions et en rappelant à Coforêt qu'ils ont été les premiers exploitants du hangar et ont donc directement contribué à la situation actuelle.

Thomas Guillet ajoute qu'il faudra se concentrer cette année sur la mobilisation des sources d'approvisionnement qui est un enjeu majeur dans ce contexte.

La convention a été approuvée.

5. Animation charte forestière 2015

Les actions de la Charte Forestière de Territoire 2013-2017 seront poursuivies en 2015 grâce au travail d'animation de la Charte, notamment sur les questions de sensibilisation sur la forêt et la filière bois, de bois-énergie, de promotion du bois local et d'équilibre sylvo-cynégétique. L'animation de la Charte forestière comporte également un volet de suivi-évaluation continu suivant l'outil développé par la Fédération Nationale des Communes Forestières.

L'animation de la Charte forestière de territoire en 2015 représente une dépense de fonctionnement à hauteur de 29 680 € répartis comme suit :

| Dépenses relatives à l'animation 2015 | Montant en euros |
|---|------------------|
| Frais de salaires de l'animateur de la Charte | 20 593 € |
| Frais généraux | 6 515 € |
| Frais de secrétariat-encadrement | 2 572 € |
| TOTAL | 29 680 € |

La Communauté de communes demande une subvention à la Région Rhône-Alpes, dans le cadre du PSADER du Parc du Vercors et au Conseil Général de l'Isère, dans le cadre de sa politique sur la forêt et la filière bois.

Les demandes de subvention à hauteur de 10 000 € au Conseil Général de l'Isère et de 5 000 € au PSADER pour l'année 2015 sont approuvées.

6. Personnel

- Prime de fin d'année pour les agents de la CCMV : la prime annuelle nette se montait à 1 177 € en 2013. Il est proposé une augmentation de 1,9% ce qui porterait la prime nette à 1 200 € pour l'année 2014.

La prime de fin d'année pour un montant de 1 200 € net est approuvée pour 2014.

- Comme pour les années précédentes, proposition d'attribution de bons-cadeau d'une valeur de 25€ pour les enfants des agents de la CCMV. Un arbre de Noël sera organisé la première quinzaine de décembre avec une animation de la ludothèque intercommunale.

Les bons cadeaux d'un montant de 25 € pour les enfants des agents de la CCMV, âgés de 12 maximum (soit 31 enfants) sont approuvés.

L'arbre de Noël aura lieu le 12 décembre 2014 à la CCMV.

7. Finances

Décision modificative du budget Eco-site nécessaire pour la réécriture comptable des travaux de la chaufferie bois initialement créés toutes taxes comprises et qui doivent être modifiés pour pouvoir bénéficier de la récupération de la TVA.

La décision modificative est approuvée.

8. Critérium du Dauphiné : étape 2015

La société Critérium Dauphiné Organisation (CDO) organisatrice du Critérium du Dauphiné propose au territoire de la CCMV de recevoir une arrivée d'étape de cette compétition cycliste à Villard de Lans le 12 juin 2015. Une convention définissant les modalités du partenariat proposé par CDO fixe le montant de la participation demandée au territoire à 35 000 € HT.

Pierre Buisson ajoute que la date proposée est le 12 juin 2015 avec une étape qui viendrait du sud et pourrait passer par les Gorges de la Bourne d'après les premières informations fournies par le Conseil Général. Il précise ensuite que Bernard Thévenet est prêt à tenir compte dans la mesure du possible des demandes du territoire concernant le parcours avec une arrivée à la Côte 2000.

En termes de retombées, elles seront économiques avec 400 à 500 personnes nourries et logées sur place (les coureurs et leur staff) mais également médiatiques.

La convention définissant les modalités de partenariat pour l'accueil de l'étape du Critérium du Dauphiné en 2015 est approuvée.

9. ViaVercors : Avenant au marché de travaux

Dans le cadre du marché de travaux de la ViaVercors avec Eurovia- Pasloc pour la création des tronçons Villard-de-Lans/Corrençon et Villard-de-Lans/Pont des Olivets et suite à des modifications de tracé de la ViaVercors, en raison de problèmes foncier et des passages en zones humides, de nouveaux ouvrages doivent être réalisés. Des économies ayant pu être faites par ailleurs, la réalisation de ces nouveaux ouvrages ne doit engendrer de surcoût par rapport à l'offre initiale. Un avenant a été proposé pour prendre en compte 6 prix nouveaux liés à la réalisation des nouveaux ouvrages, en tranche conditionnelle. Un délai complémentaire de 1 mois sur la tranche conditionnelle est également prévu. Toutes les clauses du marché initial, non modifiées par les articles de l'avenant restent applicables pour l'ensemble des travaux.

L'avenant au marché de travaux est approuvé.

Sont également évoqués différentes questions relatives au tracé de la ViaVercors :

- une prochaine rencontre est programmée avec les propriétaires de parcelles en vue de la réalisation du tronçon les Jarrands-Méaudre pour rechercher la meilleure solution au regard des souhaits des propriétaires, de la préservation du site, de l'intérêt du tronçon, du coût de réalisation et des demandes du Conseil Général
- la question de l'entretien des tronçons et notamment celui réalisé par le PNRV entre Lans et St Nizier et les marquages au sol pour les traversées de route aux Geymonds et à Brédhuire qui doivent être en conformité avec le code de la route.
- la demande que le tronçon Lans en Vercors-Engins soit étudié et puisse venir compléter cet équipement.

10. Subvention aux associations

- L'association des Amis de Jean Prévost a organisé les cinquièmes rencontres Jean Prévost avec pour objectif de faire découvrir et de mettre en valeur (à l'occasion du 70ème anniversaire de la mort de Jean Prévost) les différentes facettes de l'homme : le résistant et l'organisateur du maquis du Vercors mais aussi l'écrivain et le journaliste. L'association a sollicité une subvention de la CCMV de 1 000 € sur un budget global de 47 800 €. Chantal Carlioz rappelle que l'association a réalisé un travail de qualité à l'occasion du 70ème anniversaire des combats du Vercors et que la Maison du Patrimoine de Villard de Lans a attribué à son niveau une aide de 500 €.

L'attribution d'une subvention de 1 000 € est approuvée.

- L'association de coordination culturelle du Royans (ACCR) propose dans le cadre d'un partenariat mené grâce au CDDRA Royans Vercors, la présentation de Linotte, la nouvelle création de la Compagnie des Mangeurs d'étoiles. Dans le cadre de cette action financée par le volet Ensemble du CDDRA, une subvention complémentaire de 700 € restait à la charge de la CCMV. Il est ainsi proposé d'attribuer une subvention de 700 € à l'ACCR.

L'attribution d'une subvention de 700 € à l'ACCR est approuvée.

- Demande de subvention des clubs de ski alpin du Plateau au titre de la section sportive de la Cité scolaire.

Pierre Buisson explique que la CCMV a été sollicitée par les clubs de ski de Lans en Vercors, Autrans et Villard de Lans avec un projet d'organiser les entraînements des classes sportives dans l'ens des stations du Plateau mais se pose le problème du coût supplémentaire des forfaits et du transport. Il ajoute que les stations de Lans en Vercors, Autrans et Méaudre ont pris la décision d'offrir des forfaits lejour des entraînements aux jeunes de la section sportive originaires de Villard de Lans et des forfaits saisons aux jeunes de leurs communes. Thierry Gamot demande que cet accord soit écrit et que les listes correspondantes soient fournies aux stations par les clubs.

La demande des clubs de ski alpin est approuvée sous réserve des montants restant disponibles au budget et d'un chiffrage précis des surcoûts engendrés par leur nouveau mode de fonctionnement.

11. Questions diverses :

- Sur proposition du comité de pilotage, la candidature de la CCMV à un nouveau Plan Pastoral Territorial est approuvé.

- Renouvellement du marché de collecte des ordures ménagères :

Pierre Buisson explique que suite à l'accord passé avec SITA MOS qui met fin au marché de collecte actuel au 31 décembre 2014, un nouvel appel d'offres a été lancé.

Dans ce cadre, 4 offres ont été reçues qui sont toutes bien supérieures aux estimations établies. Il a donc été décidé de déclarer ce marché infructueux et de relancer un marché négocié à échéance du 14 novembre 2014.

- Organisation de la Fête du Bleu :

Suite à une question de Chantal Carlioz, qui a été soulevé lors du comité de pilotage de la Fête du Bleu, il est décidé de désigner Thomas Guillet comme représentant de la CCMV et de solliciter Vercors Tourisme pour participer à la mise en place de cette manifestation qui aura lieu à Villard de Lans en août 2015.